

on by FAO to the Economic and Social Council at its February session. In those circumstances, it was clear that the Economic and Social Council would devote a considerable part of its next session to the world food situation. It would be mainly concerned with the problems of co-ordinated action between FAO and the United Nations Department of Economic Affairs and the regional commissions and other specialized agencies concerned.

All the Members of the United Nations were represented at the General Assembly and the Second Committee might feel it was possible to recommend to Governments that they should accord the highest priority to measures designed to increase food production and to ensure more efficient distribution since that would not only improve the well-being of their peoples but also lay a sound basis for all-round economic development.

The meeting rose at 6.20 p.m.

EIGHTIETH MEETING

Held at the Palais de Chaillot, Paris, on Friday, 19 November 1948, at 11 a.m.

Chairman: Mr. Hernan SANTA CRUZ (Chile).

33. Continuation of the consideration of chapter II of the report of the Economic and Social Council (A/625). Technical assistance for economic development: report of Sub-Committee (A/C.2/157, A/C.2/157/Add. 1)

The CHAIRMAN suggested that, in order to speed up its work and if possible terminate it in three meetings, the Committee should proceed to the consideration of the report of Sub-Committee 2 on technical assistance for economic development (A/C.2/157).

Mr. BLAUSZTAJN (Poland), Mr. PANDO MACHADO (Cuba) and Mr. ANZE MATIENZO (Bolivia) supported the procedure suggested by the Chairman.

The CHAIRMAN, before calling upon the Rapporteur of Sub-Committee 2, reminded the Committee that once it had adopted the two draft resolutions A and B, contained in the report (A/C.2/157), the text would be sent to the General Assembly with a letter explaining the financial implications of the programme for technical assistance. Document A/C.2/157/Add. 1 contained the financial estimates submitted by the Secretary-General in accordance with rule 142 of the rules of procedure of the General Assembly. The Fifth Committee would have to discuss the funds needed to put that programme into operation, and they would then have to be approved by the Assembly as a section of the general budget.

rapport adressé par l'OAA au Conseil économique et social pour sa session de février. De ce fait, il est évident que le Conseil économique et social consacrerait une grande partie de sa prochaine session à l'examen de la situation alimentaire mondiale. Il s'occuperait principalement du problème de la coordination des activités entre l'OAA, le Département des affaires économiques, de l'Organisation des Nations Unies, les commissions économiques régionales et les autres institutions spécialisées intéressées.

Tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies sont représentés à l'Assemblée générale, et la Seconde Commission estime qu'il est possible de recommander aux Gouvernements d'accorder la priorité absolue aux mesures destinées à augmenter la production alimentaire et à intensifier la distribution, étant donné que ces mesures amélioreront le bien-être des populations et permettront également d'établir une base solide qui assurera un développement économique complet.

La séance est levée à 18 h. 20.

QUATRE-VINGTIÈME SÉANCE

Tenue au Palais de Chaillot, Paris, le vendredi 19 novembre 1948, à 11 heures.

Président: M. Hernan SANTA CRUZ (Chili).

33. Suite de l'examen du chapitre II du rapport du Conseil économique et social (A/625). Assistance technique en vue du développement économique, rapport de la Sous-Commission 2 (A/C.2/157, A/C.2/157/Add. 1)

Le PRÉSIDENT propose à la Commission, afin d'accélérer les travaux et de les achever si possible en trois séances, de procéder à l'examen du rapport de la Sous-Commission 2 sur l'assistance technique en vue du développement économique (A/C.2/157).

M. BLAUSZTAJN (Pologne), M. PANDO MACHADO (Cuba), et M. ANZE-MATIENZO (Bolivie) approuvent la procédure proposée par le Président.

Le PRÉSIDENT, avant de passer la parole au Rapporteur de la Sous-Commission 2, rappelle qu'une fois que la Commission aura adopté les deux projets de résolution A et B contenus dans le rapport A/C.2/157, il en transmettra le texte à l'Assemblée générale avec une lettre soulignant les incidences financières du programme d'assistance technique. Le document A/C.2/157/Add. 1 contient les prévisions budgétaires présentées par le Secrétaire général conformément à l'article 142 du règlement intérieur de l'Assemblée générale. La Cinquième Commission aura à discuter les crédits afférents à l'exécution de ce programme, crédits qui devront être ensuite approuvés par l'Assemblée en tant que chapitre du budget général.

Mr. SMOLIAR (Byelorussian Soviet Socialist Republic), Rapporteur of Sub-Committee 2, said that, in drawing up the two resolutions in its report, the Sub-Committee had taken into account the draft resolution submitted jointly by Burma, Chile, Egypt and Peru (A/C.2/129), the amendment proposed by Haiti (A/C.2/129/Add.1), the amendment proposed by Peru (A/C.2/136), the draft resolution proposed by Haiti and Peru (A/C.2/140) and the summary records of the 60th and 70th meetings, as well as the Assistant Secretary-General's statement contained in document A/C.2/138.

The Rapporteur pointed out that the Sub-Committee had been unanimous as to the aims pursued in the draft relating to technical assistance. Some delegations had raised objections with regard to the financial implications, as they had thought that question came within the competence of the Fifth Committee. Others had not seen the need for including in the report concrete proposals such as those appearing in paragraph 6. Finally, however, the majority of the Sub-Committee had adopted the point of view expressed in the report, which took into account all the opinions that had been put forward in the Sub-Committee.

The CHAIRMAN thanked the Rapporteur, on behalf of the Committee, for the most interesting report he had just submitted and opened the discussion on the report as a whole. He thought a separate examination of its various points was unnecessary.

Mr. VALENZUELA (Chile), speaking as a member of the Sub-Committee, wished to express his appreciation to the other members for the spirit of conciliation they had shown, and to pay a tribute to the positive and constructive attitude of Mr. Smoliar, Chairman and Rapporteur of Sub-Committee 2.

He thought that draft resolution A (A/C.2/157) took into account most of the aims which had been expressed. He thought, moreover, that an effort had been made to establish a draft resolution which was not merely theoretical, but which enabled positive results to be obtained; paragraph 3, for instance, contained several practical provisions for helping under-developed countries, such as, for example, the granting of funds to enable the Secretary-General to perform certain functions [preamble of paragraph 3], the organization of international teams of experts [paragraph 3, sub-paragraph (a)], the training abroad of experts of under-developed countries [paragraph 3, sub-paragraph (b)], the training of local technicians within under-developed countries [paragraph 3, sub-paragraph (c)], and the possibility of the United Nations providing certain facilities for under-developed countries [paragraph 3, sub-paragraph (d)].

M. SMOLIAR (République socialiste soviétique de Biélorussie), Rapporteur de la Sous-Commission 2, rappelle que la Sous-Commission a tenu compte, au moment de l'élaboration des deux résolutions qui figurent dans son rapport, du projet de résolution présenté conjointement par la Birmanie, le Chili, l'Égypte et le Pérou (A/C.2/129), de l'amendement proposé par Haïti (A/C.2/129/Add.1), de l'amendement proposé par le Pérou (A/C.2/136), du projet de résolution proposé par Haïti et le Pérou (A/C.2/140) et des comptes rendus analytiques de la 60^e et de la 70^e séance, ainsi que de la déclaration du Secrétaire général adjoint contenue dans le document A/C.2/138.

Le Rapporteur indique que la Sous-Commission a été unanime en ce qui concerne les buts poursuivis par le projet relatif à l'assistance technique. Certaines délégations ont soulevé des objections à propos des incidences financières, car elles estimaient que cette question était du ressort de la Cinquième Commission. D'autres ne voyaient pas l'utilité d'insérer dans le rapport des propositions concrètes comme celles qui figurent au paragraphe 6; mais la majorité de la Sous-Commission s'est finalement ralliée au point de vue exprimé dans le rapport, document qui tient d'ailleurs compte de toutes les opinions exposées devant la Sous-Commission.

Le PRÉSIDENT, au nom de la Commission, remercie le Rapporteur du rapport très intéressant qu'il vient de présenter et ouvre la discussion sur le rapport dans son ensemble. Il estime, en effet, qu'il est inutile d'en examiner séparément les différents points.

M. VALENZUELA (Chili) tient, en tant que membre de la Sous-Commission, à exprimer sa reconnaissance aux autres membres pour l'esprit de conciliation dont ils ont fait preuve et à rendre hommage à l'esprit positif et constructif de M. Smoliar, Président et Rapporteur de la Sous-Commission 2.

Le représentant du Chili considère que le projet de résolution A (A/C.2/157) répond à la plupart des aspirations exprimées. Il estime, d'autre part, qu'on s'est efforcé de rédiger un projet de résolution qui ne se borne pas à être théorique, mais qui permette d'obtenir des résultats positifs; c'est ainsi qu'au paragraphe 3 plusieurs dispositions d'ordre pratique, destinées à aider les pays insuffisamment développés, ont été prévues, comme par exemple l'octroi des crédits nécessaires pour permettre au Secrétaire général de remplir certaines fonctions (paragraphe 3, préambule), l'organisation d'équipes internationales d'experts [alinéa a) du paragraphe 3], la formation à l'étranger d'experts des pays insuffisamment développés [alinéa b) du paragraphe 3], la formation de techniciens locaux dans les pays insuffisamment développés [alinéa c) du paragraphe 3] et la possibilité pour l'Organisation des Nations Unies de fournir certaines facilités aux pays insuffisamment développés [alinéa d) du paragraphe 3].

Paragraph 4 stated that due regard would be given to "geographic considerations" in implementing the draft. Moreover, paragraph 4, sub-paragraph (a), and paragraph 6, instructed the Economic and Social Council to review and supervise the implementation of that resolution and to co-ordinate the various activities instituted by the resolution.

His delegation was therefore prepared to accept the report as a whole, subject, however, to a single modification. It requested formally that the following words in paragraph 6, sub-paragraph (a) (i) of the report: "subject to the principle that the full operation of the programme should not be attempted in the first year", should be deleted for, in his delegation's view, those words implied that the resolution could not be implemented in the first year even if that were possible. He pointed out, moreover, that the addition of those words had only been approved in the Sub-Committee by four votes to three.

Mr. ENCINAS (Peru) considered the report to be a most interesting document which took into account, in a spirit of fairness all the points of view expressed and all the proposals which had been referred to the Sub-Committee.

With regard to draft resolution B (A/C.2/157), he stressed the fact that his delegation attached great importance to the time factor, which it had specifically mentioned in the draft resolution it had withdrawn in favour of draft resolution B. He urged therefore that the expression "as early as possible", appearing in that draft resolution, should be considered as indicating the extreme urgency of the question.

Mr. KHALAF (Iraq) thanked the members of the Sub-Committee and the Rapporteur for the excellent work they had accomplished. He thought both draft resolutions to be most satisfactory and had only two remarks to make.

With regard to paragraph 3, sub-paragraph (b), of draft resolution A, he thought it desirable that under-developed countries should be free to choose the countries to which they wished to send their experts for further training.

Referring to the preamble to paragraph 4, he thought it would be preferable to substitute for the words "with due regard to geographic considerations" the words: "with due regard to the needs of each Member State concerned."

U TIN (Burma) associated himself as a member of the Sub-Committee, with the tribute paid to the Rapporteur for the work he had accomplished.

With regard to the clause, the deletion of which had been requested by the Chilean representative, he pointed out that the addition of the words in question had in fact been adopted by four votes to three, in the

Le paragraphe 4 prévoit qu'il sera tenu compte de « considérations d'ordre géographique » dans l'application de ce projet. D'autre part, l'alinéa a) du paragraphe 4 et le paragraphe 6 confèrent au Conseil économique et social la charge de contrôler et de surveiller la mise en application de cette résolution et de coordonner les diverses activités auxquelles elle pourrait donner lieu.

La délégation du Chili est donc disposée à accepter le rapport dans son ensemble, sous réserve, toutefois, d'une seule modification. Elle demande, en effet, de façon formelle, la suppression de la phrase : « à cette condition de principe que l'on n'essaie pas, au cours de la première année, de mettre en œuvre tout le programme », à l'alinéa a) i) du paragraphe 6 du rapport, car elle estime que cette phrase implique que l'on ne pourrait pas mettre cette résolution en application dès la première année, même si cela était possible. M. Valenzuela fait d'ailleurs remarquer que l'adjonction de cette phrase n'a été approuvée, au sein de la Sous-Commission, que par quatre voix contre trois.

M. ENCINAS (Pérou) estime que le rapport est un document fort intéressant qui tient compte, de façon équitable, de tous les points de vue exposés et de toutes les propositions transmises à la Sous-Commission.

A propos du projet de résolution B (A/C.2/157), il souligne que sa délégation accorde une grande importance au facteur temps, qu'elle avait d'ailleurs expressément mentionné dans le projet de résolution qu'elle a retiré en faveur du projet de résolution B. Le représentant du Pérou insiste donc pour que l'expression « dès que possible » figurant dans ce projet de résolution soit considérée comme indiquant l'extrême urgence de cette question.

M. KHALAF (Irak) remercie les membres de la Sous-Commission et le Rapporteur de l'excellent travail qu'ils ont accompli. Il considère que les deux projets de résolution sont très satisfaisants et il n'a que deux observations à présenter.

A propos de l'alinéa b) du paragraphe 3 du projet de résolution A, il estime qu'il conviendrait de laisser aux pays insuffisamment développés le choix des pays où ils désirent envoyer leurs experts pour se perfectionner.

Quant au préambule du paragraphe 4, il préférerait que l'on employât l'expression : « tenant compte des besoins de chaque État membre intéressé », plutôt que l'expression : « tenant dûment compte des considérations d'ordre géographique ».

U TIN (Birmanie) s'associe, en tant que membre de la Sous-Commission, à l'hommage rendu au Rapporteur pour le travail qu'il a fait.

A propos de la clause dont le représentant du Chili demande la suppression, il tient à faire remarquer que l'adjonction de cette phrase a, en effet, été votée par quatre voix contre trois, en l'absence de deux des auteurs

absence of two of the authors of the draft resolutions. Had those representatives been present, that clause would certainly not have been inserted in the document.

His delegation thought that the first part of paragraph 6, sub-paragraph (a) (i), of the report was sufficient; it would therefore support the proposal made by the representative of Chile. As regards paragraph 2 of document A/C.2/157/Add.1, the delegation of Burma considered that the sending of two missions in 1949 could not be sufficient.

Mr. ANZE MATIENZO (Bolivia) congratulated the Rapporteur and said that he had little to add to the statement made by the representative of Chile.

He called attention to the fact, however, that the Fifth Committee, when it came to examine the financial implications, would be inclined to discuss the figures without taking into account social, humanitarian and political considerations. He was, however, quite sure that the two draft resolutions in the report met the needs of the under-developed countries. He therefore hoped that the Committee would adopt those two resolutions as they might have a favourable influence on the decisions which the Fifth Committee would be called upon to take.

He concluded by giving his support to the proposal of the representative of Chile. He was of opinion that the clause which Chile had asked to be deleted was restrictive in character, and that there was no reason for inserting it in the document.

Mr. DE OLIVEIRA CAMPOS (Brazil) associated himself with the proposal submitted by the Chilean delegation and supported by the Burmese and Bolivian delegations. In his view also, the clause which Chile wished deleted was superfluous.

Replying to the representative of Iraq, he thought that paragraph 4, sub-paragraph (b) with sections (iii) and (iv) of sub-paragraph (d) of the same paragraph, guaranteed all necessary flexibility in the choice of countries and contained provisions sufficient to ensure that the point of view of the various Governments concerned would be taken into account. The only limits were practical ones.

Mr. DAVIES (United Kingdom) considered that the Sub-Committee had accomplished a difficult task in a satisfactory manner.

His delegation would vote for both resolutions in the report, but it did not want to commit itself to any figures, as it was of opinion that it was for the Fifth Committee to take a final decision on that matter and that nothing was to be gained by making financial estimates before the draft resolutions had been referred to that Committee.

Mr. LOYO (Mexico) associated himself with the preceding speakers in congratulating the Rapporteur.

He wished, however, to draw the Committee's attention to paragraph 6 of draft resolution A, which, in his opinion, was not

des projets de résolution. Si ces représentants avaient été là, cette clause n'aurait certainement pas été insérée dans ce document.

Sa délégation estime que la première partie de l'alinéa a) i) du paragraphe 6 du rapport est suffisante; U Tin appuie donc la proposition du représentant du Chili. En ce qui concerne le paragraphe 2 du document A/C.2/157/Add.1, la délégation de la Birmanie estime que l'envoi de deux missions en 1949 ne peut suffire.

M. ANZE-MATIENZO (Bolivie) adresse ses félicitations au Rapporteur et déclare qu'il a peu de chose à ajouter à la déclaration du représentant du Chili.

Il signale toutefois que la Cinquième Commission, lorsqu'elle examinera les incidences financières, aura tendance à discuter sur des chiffres, sans tenir compte de considérations sociales, humanitaires et politiques. Cependant M. Anze-Matienzo est persuadé que les deux projets de résolutions figurant au rapport répondent aux besoins des pays insuffisamment développés. Aussi voudrait-il voir la Commission adopter ces deux résolutions afin qu'elles puissent avoir une influence heureuse sur les décisions que sera appelée à prendre la Cinquième Commission.

M. Anze-Matienzo termine en donnant son appui à la proposition faite par le représentant du Chili. Il estime que la clause dont le Chili demande la suppression a une portée limitative et qu'il n'y a pas lieu de l'insérer dans ce document.

M. DE OLIVEIRA CAMPOS (Brésil) s'associe à la proposition présentée par la délégation du Chili et appuyée par les délégations de la Birmanie et de la Bolivie. Il estime, lui aussi, que la clause dont le Chili demande la suppression est superflue.

Répondant au représentant de l'Irak, M. de Oliveira Campos considère que l'alinéa b) du paragraphe 4, renforcé par les points iii) et iv) de l'alinéa d) du même paragraphe, garantissent toute la latitude désirable dans le choix des pays et prévoient des dispositions suffisantes pour qu'il soit tenu compte du point de vue des différents Gouvernements intéressés. Les seules limites sont celles d'ordre pratique.

M. DAVIES (Royaume-Uni) estime que la Sous-Commission a accompli, de façon satisfaisante, une tâche difficile.

Sa délégation votera en faveur des deux résolutions figurant dans le rapport, mais elle ne veut pas s'engager à accepter un chiffre quelconque, car elle estime qu'il appartient à la Cinquième Commission de prendre une décision finale à ce sujet et qu'il n'y a aucun avantage à faire des prévisions financières avant de lui renvoyer le projet.

M. LOYO (Mexique) s'associe aux orateurs précédents pour féliciter le Rapporteur.

Il attire toutefois l'attention de la Commission sur le paragraphe 6 du projet de résolution A, qui n'est pas, selon lui, rédigé de façon

sufficiently clearly worded. He also proposed to amend the wording of draft resolution B, as he thought the expression "countries which suffer from a lack of technicians" was too general and should be replaced by the following words: "countries which need certain classes of technicians."

Mr. GALAL EL DINE (Egypt), recognizing the role which would be played by regional economic commissions in the organization of missions, expressed the hope that Middle East countries would not suffer from the fact that the regional economic commission for the Middle East had not yet been set up. He wished missions to be sent to those countries in the same way as they were sent to the areas with economic commissions.

Mr. PATIJN (Netherlands), while expressing his sympathy for the general principles of technical assistance, said that his delegation reserved its position until the financial implications of the proposed resolution were known to the Committee. It would return to that question when it was submitted to the Fifth Committee. He thought that UNESCO might perhaps be requested to give an opinion regarding fellowships. The United Nations should also avoid expanding its fellowship programme unduly, thus becoming a vast Rockefeller Foundation.

Mr. ENCINAS (Peru) agreed with the Mexican representative that the under-developed countries might possess technicians of one type and at the same time be without those of another type. However, he thought that draft resolution B completely covered that case and that its wording was preferable to the one proposed by the Mexican representative.

He agreed with the Chilean representative that the last phrase in paragraph 6 (a) (i) of the Sub-Committee's report should be deleted.

Mr. LOYO (Mexico) stated that he would not press his observations regarding draft resolution B, if the French text were adapted to the English text with which he agreed.

Mr. ADARKAR (India) pointed out that the Indian delegation had constantly stressed the importance of technical assistance for the development of under-developed countries. At the fourth session of the Economic and Social Council in particular, it had suggested that the Secretariat should assign a small staff solely to study those questions.

Mr. Adarkar referred to resolution 139 B (VII) of the Economic and Social Council, which appeared on page 14 of the report of the Economic and Social Council (A/625). That resolution provided for the establishment, at the request of the interested countries, of international teams of experts and drew attention to the expert assistance which UNESCO and the ILO might be able to make

suffisamment claire. Il propose également de modifier la rédaction du projet de résolution B, car il estime que l'expression : « pays dépourvus de techniciens » est trop générale et qu'il conviendrait de la remplacer par les mots suivants : « pays qui ont besoin de certaines catégories de techniciens ».

M. GALAL EL DINE (Égypte), conscient du rôle que joueront les commissions économiques régionales dans l'organisation de missions, formule le vœu que les pays du Moyen Orient ne souffrent pas du fait que la Commission économique régionale pour le Moyen Orient n'est pas encore créée et que des missions soient envoyées vers ces pays comme vers ceux des régions qui possèdent une commission économique.

M. PATIJN (Pays-Bas), tout en exprimant sa sympathie pour les principes généraux de l'assistance technique, déclare que sa délégation réserve sa position tant que la commission ne connaîtra pas les incidences financières de la résolution proposée. Elle reviendra sur ce sujet lorsqu'il sera soumis à la Cinquième Commission. En ce qui concerne les bourses, il se demande s'il n'y a pas lieu de demander à ce sujet l'avis de l'UNESCO. Il faudrait éviter également qu'en développant à l'excès le programme des bourses les Nations Unies ne se transformassent en une vaste Fondation Rockefeller.

M. ENCINAS (Pérou) reconnaît avec le représentant du Mexique que les pays insuffisamment développés peuvent posséder des techniciens d'une certaine formation et manquer en même temps de techniciens d'une autre formation. Cependant il estime que le projet de résolution B prévoit entièrement ce cas et que sa rédaction est préférable à celle qui est proposée par le représentant du Mexique.

Par ailleurs, M. Encinas est d'accord avec le représentant du Chili pour éliminer le dernier membre de phrase du 6 a) i) du rapport de la Sous-Commission.

M. LOYO (Mexique) déclare qu'il n'insistera pas sur les observations faites par lui au sujet du projet de résolution B si on en adapte le texte français au texte anglais, lequel lui donne satisfaction.

M. ADARKAR (Inde) rappelle que la délégation de l'Inde n'a pas cessé de souligner l'importance de l'assistance technique pour le développement des pays insuffisamment développés. Lors de la quatrième session du Conseil économique et social, en particulier, elle a proposé que le Secrétariat affecte un petit nombre de personnes à la seule étude de ces problèmes.

M. Adarkar rappelle les termes de la résolution 139 B (VII) du Conseil économique et social, reproduits aux pages 14 et 15 du rapport du Conseil économique et social (A/625). Cette résolution prévoit la constitution, à la demande des pays intéressés, d'équipes internationales d'experts et attire l'attention sur le concours technique que l'UNESCO et l'Organisation internationale du Travail peuvent

available with respect to the institution and expansion of technical education and vocational training.

He also recalled the conclusions reached by the Sub-Committee on Economic Development at its last session, held in June, regarding technical assistance (E/CN.1/61, part V). He noted with satisfaction that the draft resolution under discussion took account of those conclusions and was a step forward.

As regards the financing of assistance which constituted the most important part of the operative clause of the draft resolution before them, he noted that no clear principle was laid down by any organ of the United Nations. He thought that the Secretariat and specialized agencies should only be responsible for the administrative expenses and not the expenses connected with the carrying out of technical assistance. The advantage of that distinction was twofold: if the Secretariat did not have to bear the expense for providing assistance, it could accomplish a larger share of the work, and, in addition, many recriminations from countries which desired to obtain technical assistance could be avoided.

Mr. Adarkar did not agree with the objection which had been raised during previous discussions regarding the capacity to pay of the countries seeking assistance. The expenses involved by missions or by the granting of fellowships were not so great that Governments would be unable to meet them.

He considered, in conclusion, that it would be imprudent for the General Assembly to take a decision at the present session. The Economic and Social Council had not yet examined the whole question. At its February session, it would consider the report of the Sub-Committee on Economic Development. It would be better if it studied at the same time the draft resolution at present before the Committee as well as any further financial proposals prepared by the Secretary-General by that time. Mr. Adarkar was therefore of opinion that consideration of that question should be postponed and referred to the Economic and Social Council.

In reply to an observation by Mr. KHALAF (Iraq), Mr. ADARKAR (India) pointed out that, while the regional commissions were placed on the United Nations budget, their operational expenses were covered by other sources of income. The question of financing was one of principle which should be clearly stated and defined.

Mr. JOCKEL (Australia) wished to give the reasons for the insertion of the phrase: "subject to the principle that the full operation of the programme should not be attempted in the first year" in paragraph 6, sub-paragraph (a) (i) of the report (A/C.2/157). It would be unwise to undertake too extensive a programme in the first year. As Mr. Owen had said, the Secretariat would need some time to organize the administrative unit necessary for the carrying out of the resolution and to

fournir concernant la création et le développement de l'enseignement technique et la formation professionnelle.

Le représentant de l'Inde rappelle également les conclusions concernant l'assistance technique auxquelles est parvenue, lors de sa dernière session, tenue en juin, la Sous-Commission du développement économique (E/CN.1/61, partie V). Il constate avec satisfaction que le projet de résolution en discussion tient compte de ces conclusions et représente un pas en avant.

En ce qui concerne le financement qui constitue la partie la plus importante du dispositif du projet de résolution en discussion, il constate qu'aucun principe net n'est établi par aucun organe des Nations Unies. Il estime que le Secrétariat et les institutions spécialisées ne devraient supporter que les dépenses administratives, et non les dépenses d'exécution qu'entraînera l'assistance technique. Cette distinction présente un double avantage: si le Secrétariat est défrayé des dépenses d'exécution, il pourra accomplir une part plus importante des travaux; de plus, bien des récriminations de la part des pays désireux d'obtenir une assistance technique pourront être évitées.

M. Adarkar rejette l'objection, qui a été élevée au cours des délibérations antérieures, concernant la capacité de paiement des pays demandeurs. Les dépenses entraînées par des missions ou par l'allocation de bourses ne sont pas telles que les Gouvernements ne puissent les supporter.

En conclusion, il estime qu'il serait imprudent pour l'Assemblée générale de prendre une décision dès la présente session. Le Conseil économique et social n'a pas encore examiné l'ensemble de la question. Il doit, à sa session de février, examiner le rapport de la Sous-Commission du développement économique. Il serait préférable qu'il examinât en même temps le projet de résolution dont est saisie la Commission, ainsi que les propositions d'ordre financier que devrait d'ici là préparer le Secrétaire général. M. Adarkar est donc d'avis d'ajourner l'examen de cette question et de le confier au Conseil économique et social.

Répondant à une remarque de M. KHALAF (Iraq), M. ADARKAR (Inde) souligne que, si les commissions régionales émarginent au budget des Nations Unies, leurs dépenses d'exécution sont couvertes par d'autres sources de revenu. La question du financement est une question de principe qui doit être précisée et mise au point.

M. JOCKEL (Australie) voudrait préciser les raisons qui ont motivé l'insertion de la phrase « à cette condition de principe que l'on n'essaie pas, au cours de la première année, de mettre en œuvre tout le programme », à l'alinéa a) i) du paragraphe 6 du rapport (A/C.2/157). Il serait imprudent d'entreprendre dès la première année un programme trop vaste. Comme l'a dit M. Owen, il faudra au Secrétariat un certain temps pour constituer l'unité administrative que requiert son exécution et pour

find technicians for the missions. The despatch of missions, the investigations which they would make and the drafting of their report would take at least six months. It would therefore be difficult to know the results of the proposed measures and the obligations which they would entail for the United Nations until a year had elapsed.

In addition Mr. Hayward pointed out that, if too large a number of missions were organized in the first year, the estimates drawn up by the Secretary-General, who contemplated sending six members of the United Nations staff on missions for an average period of thirty days each, would be exceeded. It would be necessary either to detail those people for a longer period, in which case it might perhaps be necessary to replace them, or to send more than six. In any case, there would be increased expenditure. He therefore asked that the reservation regarding the first year's programme should be retained.

Mr. ZOLOTAS (Greece) expressed the hope that the desire to economize would not lead the Fifth Committee to overlook the importance of technical assistance to the under-developed countries. That proposal enabled them to obtain important practical results with small outlay. He emphasized that technical assistance and education, in particular, were the essential conditions for a rational employment of the capital invested in those countries.

Mr. VALENZUELA (Chile), reviewing the background of the draft resolution, recalled the objections to which it had given rise. Some representatives had thought that the missions were a pretext for foreign economic or political interference in the internal affairs of the countries visited. Some had been alarmed at the expenditure which those missions would involve.

The first objection had been removed thanks to the inclusion of sub-paragraph (d) (i) in paragraph 4. He wondered whether those who had raised the second objection had not underestimated the generosity of the small countries, which had never opposed any expenditure by the United Nations even when they themselves did not directly benefit from such expenditure.

The question of the allocation of expenditure amongst the various countries should not at present be discussed theoretically. Account should, above all, be taken of the needs of the under-developed countries.

He considered that three missions a year ought to be a minimum; he recognized, however, that it should be left to the Fifth Committee to decide whether that was financially feasible.

He therefore thought there was no reason for postponing the implementation of the programme as a whole and asked that the restrictive clause at the end of sub-paragraph (a) (i) of paragraph 6 should be deleted.

trouver les techniciens qui feront partie des missions. L'envoi des missions, les enquêtes auxquelles elles procéderont, la rédaction de leur rapport prendront au minimum six mois. Il sera donc difficile de connaître avant un an les résultats des mesures proposées et les engagements qu'elles entraîneront pour l'Organisation.

M. Jockel rappelle en outre que, si l'on organise dès la première année un trop grand nombre de missions, les prévisions du Secrétaire général, qui envisage de détacher six membres du personnel des Nations Unies pour des missions d'une durée moyenne de trente jours chacune, se trouveront dépassées. Il sera nécessaire soit de détacher ces personnes pour une période plus longue, ce qui obligerait peut-être à les remplacer, soit de détacher plus de six personnes. Dans tous les cas, les dépenses en seraient accrues. Aussi le représentant de l'Australie demande-t-il de maintenir la réserve concernant le programme de la première année.

M. ZOLOTAS (Grèce) exprime le vœu que le souci de réaliser des économies n'amène pas la Cinquième Commission à perdre de vue l'importance de l'assistance technique à apporter aux pays insuffisamment développés. Ce projet permet, en effet, d'arriver à d'importants résultats pratiques avec de faibles dépenses. Il souligne que l'assistance technique et, en particulier, l'éducation sont la condition nécessaire d'une utilisation rationnelle des capitaux investis dans ces pays.

M. VALENZUELA (Chili), refaisant l'histoire du projet de résolution, rappelle les objections que celui-ci a soulevées. Certains représentants ont vu dans les missions un prétexte d'ingérence économique ou politique de la part de l'étranger dans les affaires intérieures du pays visité. Certains se sont effrayés des dépenses qu'entraîneraient ces missions.

La première objection a été écartée grâce à l'insertion de l'alinéa d) i) au paragraphe 4. Il se demande si ceux qui ont élevé la seconde objection n'ont pas sous-estimé la générosité des petits pays qui ne se sont jamais opposés aux dépenses des Nations Unies, même lorsqu'ils n'étaient pas appelés à bénéficier directement.

La question de la répartition des dépenses entre les différents pays ne devrait pas, actuellement, faire l'objet d'une discussion d'ordre théorique, mais devrait surtout tenir compte des besoins des pays insuffisamment développés.

M. Valenzuela estime qu'en ce qui concerne les missions le chiffre de trois par an devrait être un chiffre minimum; cependant, il reconnaît qu'il convient de laisser à la Cinquième Commission le soin de décider si cela est financièrement possible.

Il estime donc qu'il n'y a pas lieu de différer la mise en œuvre du programme dans son ensemble et demande la suppression de la clause restrictive insérée à la fin de l'alinéa a) i) du paragraphe 6.

Mr. HUNEIDI (Syria) recalled, that, at a previous meeting, Mr. Owen, Assistant Secretary-General, had stated that experience showed that it was not possible to send out yearly more than three economic missions to carry out general investigations. Nevertheless, as the question was an important one, Mr. Huneidi wished the Assistant Secretary-General to state definitely whether or not three of those missions could be despatched, for, if it were possible, it would be desirable to say so explicitly in the Second Committee's report to the General Assembly, and to provide the necessary funds for the purpose.

The CHAIRMAN, replying to that question, referred to document A/C.2/157/Add.1, dealing with the financial estimates submitted by the Secretary-General, which contained the following sentence: "The Secretary-General regards it as physically practicable during the first year to despatch not more than three comprehensive missions of the type which was sent to Haiti."

Mr. HUNEIDI (Syria) stated that, in his opinion, those comprehensive economic missions were the most important part of the work accomplished by the United Nations in the economic field, and that consequently every effort should be made with a view to carrying out that part of the programme.

He therefore made a formal proposal to modify the text of paragraph 6, sub-paragraph (a) (i) of the Sub-Committee's report, and to replace the words: "to dispatch as many comprehensive economic missions. . . as practicable" by the words: "to dispatch three economic missions".

Mr. STINEBOWER (United States of America) considered that insufficient account had been taken, in the course of the discussion, of the fact that decisions on financial questions came within the competence of the Fifth Committee, and he would have preferred to transmit to it more precise suggestions as to the scope and nature of the programme contemplated. However, he thought that the Second Committee should merely adopt the resolutions submitted to it by the Sub-Committee and not visualize in too great detail a programme for the implementation of which adequate funds might not be voted. It would be desirable, in particular, not to contemplate, at least for the first year, the allocation of too large a number of fellowships. He was therefore in favour of retaining the final words in paragraph 6, sub-paragraph (a) (i) of the report, and he agreed with the Indian and Australian representatives on the question of financing. Finally, he approved of draft resolution A.

The CHAIRMAN put to the vote draft resolution A: "Technical assistance for economic development", proposed by Sub-Committee 2 (A/C.2/157).

The draft resolution was adopted by 36 votes to none, with 7 abstentions.

M. HUNEIDI (Syrie) rappelle qu'au cours d'une séance précédente M. Owen, Secrétaire général adjoint, a déclaré que l'expérience prouve qu'il n'est pas possible d'envoyer annuellement plus de trois missions économiques chargées d'enquêtes générales. Toutefois, étant donné l'importance de la question, M. Huneidi voudrait que le Secrétaire général adjoint dise, d'une façon précise, si l'on peut décider ou non l'envoi de trois de ces missions, car, dans l'affirmative, il conviendrait de le spécifier de manière explicite dans le rapport de la Deuxième Commission à l'Assemblée générale et de prévoir les crédits nécessaires à cet effet.

Le PRÉSIDENT répond à cette question en se référant au document A/C. 2/157/Add. 1, qui porte sur les prévisions budgétaires présentées par le Secrétaire général et qui contient la phrase suivante : « Le Secrétaire général estime qu'il n'est pas matériellement possible de constituer, pendant la première année, plus de trois missions chargées d'enquêtes générales, de même nature que celle qui a été envoyée à Haïti. »

M. HUNEIDI (Syrie) déclare qu'à son avis ces missions d'enquêtes générales sont, dans le domaine économique, la part la plus importante de la tâche accomplie par les Nations Unies et que, par conséquent, tous les efforts possibles doivent être faits en vue d'exécuter cette partie du programme.

M. Huneidi propose donc formellement de modifier le texte du rapport de la Sous-Commission au paragraphe 6, alinéa a) i), en remplaçant le membre de phrase : « l'envoi d'un aussi grand nombre que possible de missions économiques » par le membre de phrase : « L'envoi de trois missions économiques ».

M. STINEBOWER (États-Unis d'Amérique) estime que l'on n'a pas suffisamment tenu compte dans ce débat du fait que c'est la Cinquième Commission qui a le pouvoir de décision en matière financière, et il aurait préféré lui transmettre des suggestions précises sur l'étendue et la nature du programme envisagé. Cependant, il pense que la Deuxième Commission devrait se borner à adopter les résolutions qui lui sont proposées par la Sous-Commission et ne pas prévoir, avec trop de précision, un programme pour l'exécution duquel des crédits suffisants pourraient ne pas être adoptés. Il conviendrait notamment de ne pas envisager, au moins pour la première année, l'attribution d'un trop grand nombre de bourses. Il se prononce donc en faveur du maintien du dernier membre de phrase du paragraphe 6 a) i) du rapport et se déclare d'accord avec les représentants de l'Inde et de l'Australie sur la question du financement. Enfin il approuve le projet de résolution A.

Le PRÉSIDENT met aux voix le projet de résolution A : « Assistance technique en vue du développement économique », proposé par la Sous-Commission 2 (A/C. 2/157).

Par 36 voix contre zéro, avec 7 abstentions, le projet de résolution A est adopté.

Mr. BLAUSZTAJN (Poland) explained that he had abstained from voting because the Polish delegation did not consider it could take a decision on the resolution without knowing the financial implications. It was the Fifth Committee which would be called on to take a decision on that subject.

Mr. ADARKAR (India) pointed out that, as he had already said, the question of technical assistance, which he regarded as useful and important, should first have been discussed by the Economic and Social Council. Moreover, the question of financing ought to have been clearly defined. It was for those reasons that he had abstained from voting.

The CHAIRMAN put to the vote draft resolution B: "Training for apprentices and technical workers", proposed by Sub-Committee 2 (A/C.2/157).

Draft resolution B was adopted by 34 votes to none, with 8 abstentions.

The CHAIRMAN then asked the Committee to decide on the Chilean proposal to delete the last phrase of paragraph 6, sub-paragraph (a) (i) of the Sub-Committee's report (A/C.2/157), reading as follows: "subject to the principle that the full operation of the programme should not be attempted in the first year", and on the Syrian proposal to replace the words: "as many comprehensive. . . as practicable", in the same paragraph by the word: "three".

Mr. JOCKEL (Australia) thought that, since the financial estimates for the implementation of the technical assistance programme would in any case be discussed by the Fifth Committee, which alone was empowered to submit financial proposals to the General Assembly, it would be better for the Second Committee to refer the report of Sub-Committee 2 to the Fifth Committee without adopting it formally.

The CHAIRMAN said in reply that that report would have to be incorporated in the Second Committee's report to the General Assembly.

Mr. BLAUSZTAJN (Poland) pointed out that a difficulty might arise regarding the Chilean and the Syrian amendments, which had been moved to the text of paragraph 6, sub-paragraph (a) (i) of the report. In fact, if the Committee decided to adopt the Syrian point of view and state the number of missions which should be sent in the first year, the last phrase, indicating that the whole of the programme would perhaps not be put into operation in the first year, could not logically stand. He therefore proposed that a vote should be taken first of all on the amendment submitted by Chile.

The CHAIRMAN accepted the point of view of the Polish delegation, and proposed to put the Chilean amendment to the vote first.

M. BLAUSZTAJN (Pologne) explique qu'il s'est abstenu lors du vote qui vient d'avoir lieu, parce que la délégation polonaise estime qu'elle ne peut se prononcer sur la résolution avant d'en connaître les incidences financières ; or c'est la Cinquième Commission qui doit prendre une décision à ce sujet.

M. ADARKAR (Inde) fait observer que, comme il l'a déjà exposé, la question de l'assistance technique — qu'il considère comme utile et importante — aurait dû être discutée d'abord par le Conseil économique et social. D'autre part, la question du financement aurait dû être précisée. Telles sont les raisons de son abstention lors du vote.

Le PRÉSIDENT met aux voix le projet de résolution B : « Formation d'apprentis et de techniciens », proposé par la Sous-Commission 2 (A/C.2/157).

Par 34 voix contre zéro, avec 8 abstentions, le projet de résolution B est adopté.

Le PRÉSIDENT invite la Commission à se prononcer maintenant sur la proposition du Chili, laquelle consiste à supprimer dans le rapport de la Sous-Commission 2 (A/C.2/157) le dernier membre de phrase du paragraphe 6, alinéa a) i), qui est le suivant : « à cette condition de principe que l'on n'essaie pas, au cours de la première année, de mettre en œuvre tout le programme », et sur celle de la Syrie qui consiste, dans le même paragraphe, à remplacer les mots « d'un aussi grand nombre que possible de », par les mots « de trois ».

M. JOCKEL (Australie) estime qu'étant donné que les prévisions budgétaires relatives à l'exécution du programme d'assistance technique seront, en tout cas, discutées par la Cinquième Commission qui, seule, a le pouvoir de faire des propositions financières à l'Assemblée générale, il vaudrait mieux que la Deuxième Commission renvoie, sans l'adopter formellement, le rapport de la Sous-Commission 2 à la Cinquième Commission.

Le PRÉSIDENT répond que ce rapport doit être incorporé dans le rapport de la Deuxième Commission à l'Assemblée générale.

M. BLAUSZTAJN (Pologne) signale qu'une certaine difficulté peut se produire au sujet des deux amendements, celui du Chili et celui de la Syrie, qui sont proposés sur le texte de l'alinéa a) i) du paragraphe 6 du rapport. Si, en effet, la Commission décide d'adopter le point de vue de la Syrie et de spécifier le nombre de missions qui doivent être envoyées au cours de la première année, l'on ne pourrait pas, logiquement, laisser subsister le dernier membre de phrase qui indique que la totalité de ce programme ne sera peut-être pas réalisée au cours de la première année. Pour cette raison, M. Blausztajn propose de voter en premier lieu sur l'amendement proposé par le Chili.

Le PRÉSIDENT, acceptant le point de vue de la délégation polonaise, propose de mettre aux voix, en premier lieu, l'amendement chilien.

Mr. MOE (Norway) observed that, as the Syrian amendment was the one furthest removed from the original proposal, it should, according to the rules of procedure, be given priority.

Mr. JACOME MOSCOSO (Ecuador) proposed overcoming the difficulty by replacing the last part of paragraph 6, sub-paragraph (a) (i) by the words: "in the first year, the economic missions organized by the Secretariat shall number at least three".

Mr. HUNEIDI (Syria) considered that the Norwegian representative was right in stating that, in accordance with the rules of procedure, the Syrian amendment was furthest removed from the original proposal. However, he would withdraw his amendment if the Ecuadorian proposal were adopted.

The CHAIRMAN, in accordance with rule 120 of the rules of procedure, asked the Committee to decide on the order of priority of the amendments.

It was decided to refuse priority to the Syrian amendment.

The CHAIRMAN put to the vote the Chilean amendment to paragraph 6, sub-paragraph (a) (i) of the report (A/C.2/157).

The Chilean amendment was adopted by 19 votes to 11, with 11 abstentions.

The CHAIRMAN put to the vote the Syrian amendment to paragraph 6, sub-paragraph (a) (i) of the report.

The result of the vote was 14 in favour and 14 against, with 13 abstentions. In accordance with rule 122 of the rules of procedure the Syrian amendment was therefore rejected.

The CHAIRMAN put to the vote the whole of paragraph 6 of the report in its amended form.

Paragraph 6, as amended, was adopted by 21 votes to none, with 18 abstentions.

The meeting rose at 1.15 p.m.

EIGHTY-FIRST MEETING

Held at the Palais de Chaillot, Paris, on Saturday, 20 November 1948, at 10.50 a.m.

Chairman: Mr. Hernan SANTA CRUZ (Chile).

34. Continuation of the consideration of the question of the problem of wasting food in certain countries (A/C.2/139, A/C.2/142, A/C.2/158, A/C.2/159, A/C.2/160, A/C.2/161, A/C.2/162)

Mr. PATIJN (Netherlands) said that the questions raised by the Polish and Cuban representatives at the previous meetings of the Committee undoubtedly deserved the attention of the United Nations and particularly of FAO and that his delegation fully agreed with some

M. MOE (Norvège) fait observer que l'amendement de la Syrie étant celui qui s'éloigne le plus du texte original, il devrait avoir, conformément au règlement, la priorité.

M. JACOME MOSCOSO (Équateur) propose de lever la difficulté en remplaçant le dernier membre de phrase de l'alinéa 6 a) i) par les mots: « pendant la première année, les missions économiques organisées par le Secrétariat seront, au minimum, au nombre de trois ».

M. HUNEIDI (Syrie) estime que le représentant de la Norvège a raison de déclarer que, du point de vue du règlement intérieur, c'est l'amendement syrien qui s'éloigne le plus du texte original. Cependant, il se déclare disposé à retirer son amendement si la proposition de l'Équateur est adoptée.

Le PRÉSIDENT, conformément à l'article 120 du règlement intérieur, demande à la Commission de décider elle-même de la priorité à donner aux amendements.

La priorité est refusée à l'amendement de la Syrie.

Le PRÉSIDENT met aux voix l'amendement du Chili au dernier membre de phrase de l'alinéa a) i) du paragraphe 6 du rapport (A/C.2/157).

Par 19 voix contre 11, avec 11 abstentions, l'amendement du Chili est adopté.

Le PRÉSIDENT met aux voix l'amendement de la Syrie à l'alinéa a) i) du paragraphe 6 du rapport.

Il y a 14 voix pour, 14 voix contre et 13 abstentions. Conformément à l'article 122 du règlement intérieur, l'amendement de la Syrie est donc rejeté.

Le PRÉSIDENT met aux voix le paragraphe 6, en entier, du rapport sous sa forme amendée.

Par 21 voix contre zéro, avec 18 abstentions, le paragraphe 6 amendé est adopté.

La séance est levée à 13 h. 15.

QUATRE-VINGT-UNIÈME SÉANCE

Tenue au Palais de Chaillot, Paris, le samedi 20 novembre 1948, à 10 h. 50.

Président: M. Hernan SANTA CRUZ (Chili).

34. Suite de l'examen de la question du gaspillage des denrées alimentaires dans certains pays (A.C. 2/139, A/C.2/142, A/C.2/158, A/C.2/159, A/C.2/160, A/C.2/161, A/C.2/162)

M. PATIJN (Pays-Bas) déclare que les questions soulevées par les représentants de la Pologne et de Cuba lors des séances précédentes méritent certes l'attention de l'Organisation des Nations Unies, et particulièrement de l'OAA, et que sa délégation souscrit